



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bruits

Question orale n° 1578

## Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nuisances sonores liées à l'augmentation du trafic marchandises engendrée par la tangentielle ferrée sud, qui reliera Versailles à Saint-Germain-en-Laye dans les prochaines années. Il lui rappelle que ce projet, longtemps attendu, permettra d'incontestables avancées, tant sur le plan de l'amélioration des dessertes offertes aux voyageurs que sur ses effets induits sur la protection de l'environnement. Depuis plusieurs mois maintenant, les services de la SNCF Ile-de-France ainsi que ceux de Réseau ferré de France (RFF) ont mis en place une procédure de concertation préalable qui, grâce au dialogue avec les élus, les associations et les riverains, devrait permettre de valider les grandes orientations de ce projet nécessaire, en les confrontant aux réalités locales. Si le volet lié au trafic voyageur semble globalement faire consensus auprès de la population, il n'en est malheureusement pas de même pour la nouvelle offre de fret qui découlera de la mise en oeuvre de la tangentielle, et qui provoquera d'importantes nuisances sonores dans certaines des communes traversées. Il en sera ainsi dans la petite ville d'Igny, dans l'Essonne, qui coupée en deux par la traversée de la voie ferrée, subira les graves conséquences liées au trafic fret : passages de nuit, importance du niveau sonore...

L'augmentation du trafic marchandise revêt certes un intérêt stratégique dans le cadre de l'enjeu national du doublement du fret ferroviaire en dix ans. Mais il ne saurait être question de remettre en cause le légitime droit à la « tranquillité sonore » auquel aspirent les habitants des zones à forte densité de population concernées par le tracé. Il souhaite donc lui demander s'il est possible de rassurer ces populations en quantifiant l'accroissement du trafic fret qui utilisera la tangentielle ferrée sud. Enfin, il aimerait connaître les mesures qu'il compte prendre afin de limiter les nuisances sonores dans les communes concernées et savoir si elles s'appuieront sur les techniques les plus récentes.

## Texte de la réponse

### NUISANCES SONORES LIÉES AU TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES ENTRE VERSAILLES ET SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**Mme la présidente. M. François Lamy a présenté une question, n° 1578, ainsi rédigée :**

**« M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nuisances sonores liées à l'augmentation du trafic marchandises engendrée par la tangentielle ferrée sud, qui reliera Versailles à Saint-Germain-en-Laye dans les prochaines années. Il lui rappelle que ce projet, longtemps attendu, permettra d'incontestables avancées, tant sur le plan de l'amélioration des dessertes offertes aux voyageurs que sur ses effets induits sur la protection de l'environnement. Depuis plusieurs mois maintenant, les services de la SNCF Ile-de-France ainsi que ceux de Réseau ferré de France (RFF) ont mis en place une procédure de concertation préalable qui, grâce au dialogue avec les**

élus, les associations et les riverains, devrait permettre de valider les grandes orientations de ce projet nécessaire, en les confrontant aux réalités locales. Si le volet lié au trafic voyageur semble globalement faire consensus auprès de la population, il n'en est malheureusement pas de même pour la nouvelle offre de fret qui découlera de la mise en oeuvre de la tangentielle, et qui provoquera d'importantes nuisances sonores dans certaines des communes traversées. Il en sera ainsi dans la petite ville d'Igny, dans l'Essonne, qui coupée en deux par la traversée de la voie ferrée, subira les graves conséquences liées au trafic fret : passages de nuit, importance du niveau sonore... L'augmentation du trafic marchandise revêt certes un intérêt stratégique dans le cadre de l'enjeu national du doublement du fret ferroviaire en dix ans. Mais il ne saurait être question de remettre en cause le légitime droit à la « tranquillité sonore » auquel aspirent les habitants des zones à forte densité de population concernées par le tracé. Il souhaite donc lui demander s'il est possible de rassurer ces populations en quantifiant l'accroissement du trafic fret qui utilisera la tangentielle ferrée sud. Enfin, il aimerait connaître les mesures qu'il compte prendre afin de limiter les nuisances sonores dans les communes concernées et savoir si elles s'appuieront sur les techniques les plus récentes. »

La parole est à M. François Lamy, pour exposer sa question.

M. François Lamy. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, je souhaite appeler votre attention sur les nuisances sonores potentielles liées à l'augmentation du trafic de marchandises qu'a engendrées la tangentielle ferrée sud qui reliera demain Versailles à Melun. Je tiens tout d'abord à vous rappeler mon attachement à ce projet, ainsi que celui de la majorité des élus de ce département.

Ce projet permettra en effet d'incontestables avancées, tant sur le plan de l'amélioration des dessertes offertes aux voyageurs que sur ses effets induits sur la protection de l'environnement.

Depuis plusieurs mois maintenant, les services de la SNCF Ile-de-France ainsi que ceux de Réseau ferré de France ont mis en place une procédure de concertation préalable qui, grâce au dialogue avec les élus, les associations et les riverains, devrait permettre de valider les grandes orientations de ce projet nécessaire en les confrontant aux réalités locales.

Si le volet lié au trafic voyageur semble globalement faire consensus auprès de la population, il n'en est malheureusement pas de même pour la nouvelle offre de fret qui découlera de la mise en oeuvre de la tangentielle, et qui provoquera d'importantes nuisances sonores dans certaines des communes traversées. Il en sera ainsi dans la petite ville d'Igny, dans l'Essonne, qui, coupée en deux par la voie ferrée, subira les graves conséquences liées au désagrément du trafic fret : passages de nuit, importance du niveau sonore...

L'augmentation du trafic de marchandises revêt, certes, un intérêt stratégique dans le cadre de l'enjeu national du doublement du fret ferroviaire en dix ans. Mais il ne saurait être question de remettre en cause le légitime droit à la « tranquillité sonore » auquel aspirent les habitants des zones à forte densité de population concernées par le tracé.

Je souhaite donc savoir, monsieur le ministre, s'il est possible de rassurer ces populations en quantifiant l'accroissement du trafic fret qui utilisera la tangentielle ferrée sud. Enfin, j'aimerais connaître les mesures que vous comptez prendre afin de limiter les nuisances sonores dans les communes concernées et savoir si elles utiliseront les plus récentes techniques disponibles.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, *ministre de l'équipement, des transports et du logement*. Monsieur le député, s'insérant dans le cadre d'une politique de développement durable, le projet de tangentielle sud a pour

objectif, d'une part, de développer l'offre de transport collectif pour les Franciliens et, d'autre part, d'augmenter la part de fret transportée par fer plutôt que par route. En effet, il est nécessaire dans cette partie du territoire également de favoriser le transport de marchandises par le rail.

Vous l'avez dit, ce projet fait l'objet d'une concertation dans le cadre d'une commission de suivi présidée par le syndicat des transports d'Ile-de-France, le STIF, au sein de laquelle l'ensemble des communes concernées sont représentées. Cette commission de suivi - tout comme la concertation préalable - a montré que les nuisances sonores sont au centre des préoccupations des riverains, ce qui est fort légitime. C'est donc avec une attention toute particulière que j'ai demandé à RFF de conduire des études environnementales, en particulier des études acoustiques. Ces études venant de débiter, les volumes de trafic en situation de projet ne sont pas encore précisés de manière concrète.

La réglementation en vigueur, basée sur la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, sur le décret d'application du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et des infrastructures de transports terrestres, ainsi que sur l'arrêté du 8 novembre 1999 relatif au bruit des infrastructures ferroviaires, sera bien entendu rigoureusement appliquée dans le cadre de ces études. De plus, ce projet pourrait être l'occasion de procéder à des mesures de rattrapage pour les zones dans lesquelles la situation acoustique est d'ores et déjà dégradée. Réseau ferré de France et l'Etat sont en effet engagés dans un programme national de résorption des points noirs.

Par ailleurs, je voudrais insister sur le fait que la modélisation nécessitée par les études sera effectuée en prenant pour base le matériel actuel pour le fret et le matériel interconnecté à deux étages pour la desserte voyageurs utilisée aujourd'hui sur la ligne E du RER - EOLE. Or il est fort probable que le matériel qui sera effectivement utilisé à la mise en service sera beaucoup plus performant, c'est-à-dire sensiblement plus silencieux que celui utilisé actuellement.

Ainsi, monsieur le député, je vous confirme que la traversée d'Igny bénéficiera bien des dispositions légales relatives à la protection contre le bruit, et des évolutions techniques et réglementaires les plus récentes pour améliorer la qualité de vie des riverains.

Mme la présidente. La parole est à M. François Lamy.

M. François Lamy. Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse. J'ai bien pris note que des études acoustiques allaient être effectuées. Permettez-moi toutefois d'insister sur le problème de la fréquence des trains. Je vous demande de vous faire mon interprète auprès de la SNCF : s'il est bon de veiller à utiliser des matériels plus performants et moins bruyants, il importe aussi de prendre en compte la fréquence du trafic car c'est son augmentation qui fait peur aux riverains.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Lamy](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1578

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6835

**Réponse publiée le :** 5 décembre 2001, page 8818

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 décembre 2001